

Infolettre CASE II

Automne 2023 / #7



Financé par
l'Union européenne

Éditorial

Bienvenue dans l'infolettre de CASE II, la lettre d'information du projet CASE II financé par l'Union européenne et mis en œuvre par la CEAC. Nous espérons que vous avez passé un été agréable et que l'automne commence de manière productive.

Contrairement à l'accalmie qui, en général, ralentit l'activité, en juillet et août, le projet a augmenté son taux de mise en œuvre de 40 % durant ce trimestre par rapport au trimestre précédent avec 21 activités réalisées au profit de 17 États partenaires. Ce chiffre représente le plus grand nombre d'activités par trimestre depuis le début du Projet CASE II, un résultat rendu possible en partie par le recrutement d'un nouveau spécialiste de la sûreté aérienne dans l'équipe et d'un détaché d'un État partenaire, comblant par là-même les derniers postes vacants et menant le projet à sa pleine capacité d'exécution.

Grâce cette équipe complète et au soutien d'experts externes, quatre États partenaires ont bénéficié d'activités bilatérales de formation sur site pour la première fois : l'Eswatini, le Lesotho, la Tunisie et le Zimbabwe. Nous accueillons avec enthousiasme l'engagement de ces nouveaux États partenaires et nous nous réjouissons de développer des relations productives avec chacun d'entre eux à l'avenir.

En outre, l'équipe de Projet a également le plaisir d'annoncer la mise en œuvre de pilote de deux nouvelles activités : "Formation pour les auditeurs nationaux, Cargo" et l'Excellence aéroportuaire (APEX) en sûreté, cette dernière étant réalisée au nom du Projet par ACI World. Cette expansion d'activités a non seulement diversifié le catalogue du projet, mais a également permis de mieux adapter les prestations aux besoins spécifiques de nos États partenaires.

Ce trimestre s'est également distingué par le soutien important que nous avons reçu des États membres de la CEAC et des États partenaires au Projet, qui ont fourni des experts pour la mise en œuvre des activités. Nous aimerions profiter de cette occasion pour remercier en particulier la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) française et l'Autoridade Nacional de Aviação Civil (ANAC) portugaise pour leur soutien continu. Chacune d'entre elles a réalisé une activité pour le compte du Projet : une troisième phase de "mentorat en matière de lutte contre les systèmes portatifs de défense aériens sol-air (MANPADS) et aux armes d'infanterie sol-sol" en République démocratique du Congo et une "formation à l'inspection des équipements de sûreté" au Mozambique, respectivement ; et d'autres activités étant prévues au cours du prochain trimestre.

Enfin, l'équipe de Projet souhaite exprimer plus largement sa gratitude pour l'intérêt et l'engagement continus de ses États partenaires, pour le soutien technique des États membres de la CEAC et pour l'appui financier de la Commission européenne. Sans le soutien de chacun, les réalisations de ce dernier trimestre n'auraient pas été possibles et nous les remercions tous, avec, en perspective, un automne qui s'annonce chargée.

Mark Rodmell



Mark Rodmell

Directeur
du Projet CASE II

Activités

Au cours de ce trimestre, 21 activités ont été organisées pour un total de 251 participants et de 17 États partenaires. Cela comprend 18 activités de formation bilatérales et de deux activités de formation multilatérales sur site, ainsi que la première activité d'excellence aéroportuaire en sûreté (APEX). La répartition par thème est présentée ci-dessous :

- *Formation à l'inspection des équipements de sûreté* : une activité sur site (Mozambique)
- *Formation en gestion du risque interne* : deux activités sur site (Ghana and Zambie)
- *Formation initiale pour les auditeurs nationaux* : quatre activités sur site (avec des participants d'Eswatini, du Madagascar, de la République Démocratique du Congo, de la Tunisie, et du Zimbabwe)
- *Formation avancée pour les auditeurs nationaux* : trois activités sur site (Ghana, Sénégal, Sierra Leone)

- *Formation pour les auditeurs nationaux, Cargo* : une activité multilatérale sur site (avec des participants du Kazakhstan et du Kirghizstan)
- *Formation sur l'évaluation des risques* : quatre activités sur site (Lesotho, Madagascar, Ouzbékistan, Ouganda)
- *Formation en culture de la sûreté* : une activité sur site (Namibie)
- *Mentorat en matière de lutte contre les systèmes portatifs de défense aériens sol-air (MANPADS) et aux armes d'infanterie sol-sol* : une activité sur site (République démocratique Du Congo)
- *Formation des évaluateurs de la sûreté côté ville* : trois activités sur site (Kazakhstan, Lesotho, Namibie)
- *Revue de sûreté APEX* : une activité sur site (Indonésie)

Six de ces activités ont marqué des étapes importantes dans la mise en œuvre du projet et sont décrites plus en détail ci-après.

Formation initiale pour les auditeurs nationaux

17 - 21 juillet 2023

Kinshasa, République démocratique du Congo

Avant cette formation, deux activités avaient été réalisées en République démocratique du Congo (RDC) pour le compte du projet CASE II par des experts de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) française. Depuis le recrutement en avril d'un spécialiste francophone de la sûreté aérienne, le projet a pu stimuler la mise en œuvre d'activités au bénéfice des États partenaires francophones.

Par conséquent, cette activité a été la première à être menée en RDC par un expert de l'équipe de Projet CASE II, et par un expert externe détaché de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile de la Côte d'Ivoire.

La formation, qui s'est déroulée sur cinq jours, a été ouverte et clôturée par le directeur de la sûreté aérienne de l'Autorité de l'aviation civile de la République démocratique du Congo (AAC-RDC). Elle a été suivie par huit participants représentants

l'autorité de l'aviation civile et l'exploitant de l'aéroport.

La formation allie modules de cours, exercices théoriques et démonstrations pratiques sur place des techniques d'audit à l'aéroport de N'djili.

Les réactions positives des participants et de l'État partenaire indiquent que l'activité a été constructive et bénéfique. En outre, les participants ont donné unanimement des exemples concrets d'actions de suivi inspirées par la formation et qui seraient prises pour renforcer l'audit sûreté en RDC.



Participants durant un exercice.

Formation sûreté côté ville

7 - 10 août 2023
Maseru, Lesotho

C'est la toute première formation à avoir été dispensée au Lesotho, dont les professionnels de la sûreté aérienne ont déjà participé à deux webinaires, deux ateliers à distance et trois ateliers en personne.

Deux experts de l'équipe de projet, un spécialiste



Photo de groupe des participants et des instructeurs.

de la sûreté aérienne et un détaché de l'Autorité de l'aviation civile de Gambie, ont coopéré avec des participants issus de diverses organisations, notamment l'exploitant de l'aéroport, les organismes chargés de l'application de la loi et de la sécurité, ainsi que les organismes gouvernementaux responsables de la sûreté au sol.

La participation a été active et dynamique, animée par un échange d'expériences entre les participants et avec les experts, créant ainsi un environnement d'apprentissage énergétique.

Les réactions des participants et du département de l'aviation civile ont été très positives, indiquant à l'unanimité, que des actions de suivi seraient entreprises pour mettre en œuvre les techniques et les pratiques partagées lors de la formation.

Le succès de cette première activité est également démontré par une deuxième activité dans le pays qui a eu lieu peu après, du 29 au 31 août, sur le thème de la "Formation sur l'évaluation des

Formation pour les auditeurs nationaux, Cargo

21 - 23 août 2023
Bichkek, Kirghizstan

Outre le fait d'être la troisième activité accueillie par le Kirghizstan, cette activité est considérée comme un développement important, étant la mise en œuvre pilote de cette thématique de formation.

La formation allie cours théoriques et exercices sur site qui visent à renforcer le contrôle qualité en matière de la sûreté des opérations de fret entrepris à chaque étape de la chaîne logistique. Elle dispense les techniques de "bonnes pratiques" et encourage les participants à soulever les questions qu'ils ont rencontrées dans le cadre de leurs fonctions d'audit ou d'inspection. L'objectif est de renforcer les aptitudes et les compétences du personnel chargé de ce domaine spécifique du contrôle qualité de la sûreté du fret.

Cette formation regroupait des participants de l'Agence nationale de l'aviation civile du Kirghizstan et de l'Administration de l'aviation du Kazakhstan (AAK). Les participants ont unanimement estimé que tous les sujets avaient été couverts et, en outre,

ont tous affirmé que des actions de suivi seraient mises en place par suite de cette formation. Il s'agirait notamment de la diffusion des connaissances et des techniques acquises et de leur intégration dans la pratique quotidienne ainsi que dans le plan national de sûreté aérienne.

L'équipe de projet souhaite remercier tout particulièrement ses partenaires kirghizes pour avoir accueilli cette cinquième activité multilatérale en langue russe en Asie centrale et l'AAK d'avoir mis à disposition un expert pour assurer l'activité avec l'expert de CASE II.



Photo de groupe des participants et des instructeurs

Formation initiale pour les auditeurs nationaux

18 - 22 septembre 2023
Tunis, Tunisie

La Tunisie est le troisième nouvel État partenaire au cours de ce trimestre, bien que les participants de l'Office de l'aviation civile et des aéroports (OACA) aient déjà participé à une activité de formation multilatérale, à un webinaire, à trois ateliers à distance et à quatre ateliers en personne.

L'OACA et le ministère tunisien de l'Intérieur ont d'ailleurs fourni des experts pour les quatre ateliers en personne organisés par le projet à ce jour. Compte tenu de cette collaboration fructueuse, l'équipe du projet est ravie de commencer à réaliser des activités au profit de la Tunisie.

Un expert de l'équipe CASE II et un expert détaché par la Direction Générale de l'Aviation Civile du Maroc ont travaillé avec un groupe diversifié et énergique de 12 participants, issus de l'OACA, d'opérateurs aériens, d'agences chargées de l'application de la loi et de la sécurité, et d'organismes de réglementation des autorités tunisiennes.

La formation comprend des cours théoriques en classe et des exercices pratiques réalisés à l'aéroport international de Tunis-Carthage.

Les réactions des participants ont montré une grande satisfaction quant au contenu et à l'exécution de l'activité. En outre, les propositions pour des actions de suivi inspirés par la formation comprenaient des changements aux techniques et procédures d'audit, indiquant un impact bénéfique sur les processus d'audit de sûreté en Tunisie.



Participants et experts avant un exercice pratique.

Formation sur l'évaluation des risques

26 - 28 septembre 2023
Tachkent, Ouzbékistan

Avant cette activité, l'Agence de l'aviation civile de l'Ouzbékistan était engagée dans le Projet CASE II grâce à la participation de deux experts en sûreté aérienne à une activité de formation multilatérale pour les auditeurs nationaux, organisée au Kazakhstan en mars 2023. Il s'agit de la première activité organisée sur site en Ouzbékistan.



Participants et expert en salle de formation.

Deux experts ont été envoyés à Tachkent pour cette formation, l'un de l'équipe de Projet CASE et l'autre détaché par l'Agence nationale de l'aviation civile d'Azerbaïdjan. Ils ont coopéré avec des professionnels de la sûreté aérienne représentant 11 aéroports d'Ouzbékistan ainsi que l'exploitant de l'aéroport, *Uzbekistan Airports JSC*, afin de s'assurer que la formation ait un impact à l'échelle nationale.

L'activité alliait formation théorique en classe, discussion sur les techniques d'évaluation efficace des risques, ainsi que des exercices de groupe au cours desquels les participants ont appliqué les principes et les compétences acquis à des scénarios hypothétiques.

L'équipe de projet attend avec impatience le prochain atelier sur les menaces émergentes les 2 et 3 novembre 2023 au Kazakhstan.

Revue de sûreté APEX

18 - 22 septembre 2023
Lombok, Indonésie

À la suite de la signature d'un accord de coopération entre la CEAC et ACI World le 27 juin 2023, le premier examen par les pairs de la sûreté aéroportuaire a été réalisé au profit de l'aéroport international de Lombok dans le cadre du Projet CASE II.

Cinq auditeurs de sûreté furent dépêchés par ACI-originaires d'Australie, du Canada, d'Irlande, de Jordanie et de Macao - et étaient accompagnés d'un expert représentant le projet CASE II, détaché par le ministère néerlandais de la justice et de la sécurité en qualité d'observateur.



Experts d'ACI avec la direction de l'aéroport pendant la cérémonie d'ouverture.

Les cérémonies d'ouverture et de clôture ont été présidées par le président-directeur d'*Angkasa Pura I Airports*, l'opérateur national de l'aéroport, en présence de cadres du siège de l'opérateur et de l'aéroport de Lombok.

L'activité consistait en un briefing le matin, des activités d'audit et d'examen pendant la journée, et un débriefing en fin de journée.

Le projet CASE II souhaite remercier les autorités de l'aviation civile indonésiennes, *Angkasa Pura I Airports* et l'aéroport international de Lombok pour leur participation à cette revue et l'équipe de projet se réjouit de renforcer le partenariat avec l'Indonésie.



Les experts d'ACI pendant un exercice d'audit.

Experts externes

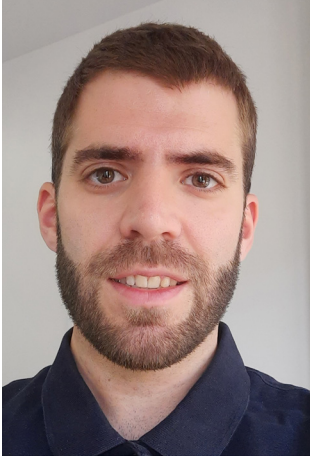
Le volume exceptionnel d'activités réalisées au cours de ce trimestre est dû en partie au soutien engagé et continu des États membres, des États partenaires et des partenaires de l'industrie, en particulier par la mise à disposition d'experts pour contribuer aux activités.

Au cours de cette période, 12 des 21 activités bilatérales dans les pays (57%) ont été réalisées avec le soutien de 13 experts de cinq États membres de la CEAC (Azerbaïdjan, France, Pays-Bas, Portugal, et Royaume-Uni) et de quatre États partenaires de CASE II (Côte d'Ivoire, Kazakhstan, Maroc et Sénégal). Sans compter les ateliers, ce taux d'engagement représente une augmentation de 50 % par rapport au trimestre précédent, au cours duquel huit experts avaient été mis à disposition pour soutenir la réalisation de sept activités sur site.

L'équipe de Projet souhaite remercier chaleureusement les autorités et les organisations qui ont détaché des experts pour faire de ce trimestre l'un des plus productifs à ce jour. Nous nous réjouissons de développer nos relations fructueuses avec chacun d'entre eux afin de continuer à proposer des activités de formation de qualité aux États partenaires.

Nouvelles de l'équipe CASE II

Le Projet CASE II a accueilli un nouveau membre dans son équipe le 1er juillet, Miguel Martin Lopez, spécialiste de la sûreté aérienne, et un détaché d'un État partenaire, Alagie Jeng, détaché de l'Autorité de l'aviation civile de la Gambie :



Miguel Martin Lopez a rejoint le projet CASE II au début du mois de juillet en qualité de spécialiste de la sûreté aérienne. Miguel a plusieurs années d'expérience en tant qu'auditeur national dans le domaine de la sûreté aérienne pour l'autorité espagnole de l'aviation civile, et qu'il a représentée dans divers groupes de travail de la CEAC. Il réintègre l'équipe du projet CASE II après en avoir fait partie en tant que détaché pendant neuf mois en 2022.



Alagie Jeng a rejoint l'équipe CASE II pour une période de six mois le 5 juillet 2023, en tant que détaché de l'Autorité de l'aviation civile de Gambie, où il occupe le poste de responsable du contrôle de la qualité de la sûreté de l'aviation et de la facilitation. Il est instructeur et auditeur national de sûreté aérienne certifié par l'OACI. Il est en outre membre du comité technique sur la formation du groupe de l'accord de Banjul (BAG) et fait partie du groupe de travail de l'AFCAC sur la sûreté de l'aviation et la facilitation en tant qu'expert dans le cadre du système d'experts coopératifs de l'AFCAC pour l'océan Indien et l'Afrique (AFI-CES).